

Document explicatif de l'exigence de rapport 3.1.4 pour les entreprises de banane

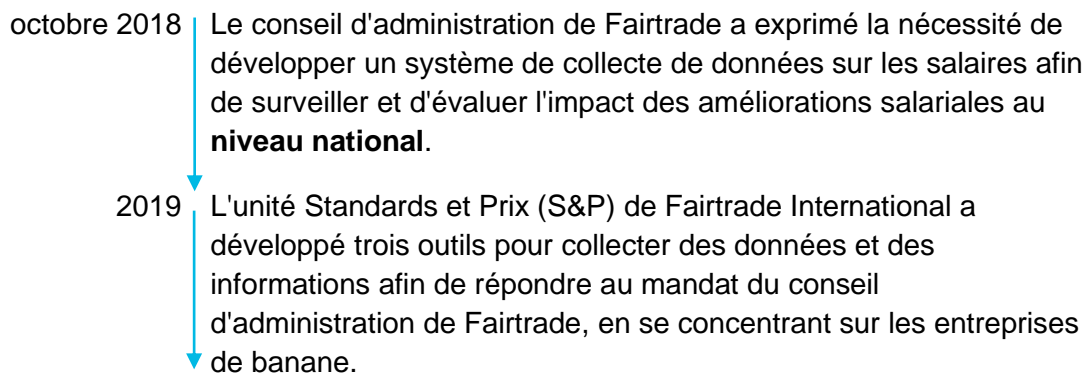
L'objectif de ce document est de fournir des réponses aux questions relatives à l'exigence 3.1.4 du [Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les fruits frais](#).

Abréviations

CLAC	<i>Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Pequeños(as) Productores(as) y Trabajadores(as) de Comercio Justo</i> (Réseau des Petits Producteurs et des Travailleurs d'Amérique latine et des Caraïbes)
formulaire 3.1.4	Formulaire de déclaration des données pour se conformer à l'exigence 3.1.4 du Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les fruits frais
FTA	<i>Fairtrade Africa</i> (Réseau d'organisations de producteurs certifiées Fairtrade en Afrique et au Moyen-Orient)
GPPP	<i>Global Products, Programmes & Policy</i> (Unité Produits, programmes et politiques globaux)
NAPP	<i>Network of Asia and Pacific Producers</i> (Réseau Fairtrade de producteurs de l'Asie et du Pacifique)
RP	Réseaux producteurs
SV	Salaire vital ¹
S&P	<i>Standards and Pricing</i> (Unité Standard et Prix)

Historique

Q1: Quand et pourquoi l'exigence 3.1.4 a-t-elle été introduite?



¹ Fairtrade, en qualité de membre de la [Coalition globale pour les Salaires vitaux](#), définit le 'salaire vital' comme la rémunération qu'un travailleur perçoit pour une semaine normale de travail dans un endroit donné lui permettant de couvrir ses besoins de base et ceux de sa famille incluant l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé, l'éducation, le transport jusqu'au lieu de travail et l'épargne pour faire face aux imprévus.

- novembre 2020 Le Comité des Standards Fairtrade a approuvé l'introduction de trois nouvelles exigences pour les entreprises de bananes:
- 3.1.2 sur le [Salaire de Base Fairtrade](#),
 - 3.1.3 sur la [Prime Fairtrade](#), et
 - 3.1.4 sur la Communication obligatoire des données
- 2021 Mise en œuvre des exigences 3.1.2, 3.1.3 y 3.1.4.
- janvier 2022 Première année de déclaration obligatoire des données avec le formulaire 3.1.4.

L'Exigence 3.1.4

Q2: Qui doit se conformer à l'exigence 3.1.4 ?

Chaque entreprise de banane certifiée doit se conformer à l'exigence 3.1.4.

Q3: Comment puis-je me conformer à l'exigence 3.1.4 ?

Pour vous conformer à cette exigence, vous veuillez télécharger le [formulaire 3.1.4](#), remplissez-le - en fournissant les données et informations correctes - et soumettez-le.

Q4: Quel est le formulaire de déclaration des données 3.1.4 et son objectif ?

Le formulaire 3.1.4 est un outil utilisé par l'unité S&P pour collecter des informations afin de suivre l'évolution des indicateurs du salaire vital (SV), tels que les salaires versés, les écarts salariaux, la réduction des écarts salariaux, l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre due au paiement du salaire de base Fairtrade.

Q5: Qui doit remplir le formulaire 3.1.4 ?

Compte tenu de la variété des informations demandées (énumérées ci-dessous dans la Q6), il est recommandé que le formulaire 3.1.4 soit rempli par le propriétaire ou le directeur de l'entreprise de banane avec le soutien des responsables de la comptabilité, des ressources humaines et de la production.

Q6: Quelles sont les données collectées ?

Dans le formulaire 3.1.4, les données suivantes sont collectées (liste non exhaustive):

- a) Informations générales sur l'entreprise : pays, numéro FLO ID, nom de l'entreprise de banane
- b) Informations sur l'utilisation de la prime Fairtrade pour combler l'écart entre le salaire réel et le salaire vital (*Living wage gap*)
- c) Informations sur les salaires et les traitements : fréquence de paiement des salaires, salaire journalier brut le plus bas, nombre de jours de travail par semaine
- d) Informations sur les déductions et les retenues légales : impôts, sécurité sociale, retraite
- e) Informations sur les contributions légales et volontaires de l'employeur : sécurité sociale, indemnités, paiements uniques
- f) Informations sur la plantation de bananes : superficie de production, nombre de travailleurs, productivité, volume des ventes et prix reçus, taux de change

Q7: Quand dois-je soumettre le formulaire 3.1.4 rempli ?

La période de soumission du formulaire rempli est du **20 janvier** au **28 février** de chaque année civile. Les formulaires reçus en dehors de cette période ne seront pas acceptés et constitueront une non-conformité à l'exigence 3.1.4 du Standard pour les fruits frais.

Q8: Que faisons-nous avec les données collectées ?

Une fois les données collectées et compilées, l'Unité S&P identifie et élimine les incohérences sur la base des indicateurs de référence définis par l'équipe technique. Si un nombre minimum de données cohérentes par pays n'est pas atteint, les incohérences seront vérifiées avec les producteurs.

L'Unité S&P analyse les données cohérentes et prépare un rapport technique annuel sur les chiffres agrégés de SV **par pays**. L'analyse n'est pas effectuée pour des producteurs individuels ni pour un groupe de producteurs fournissant un négociant.

Q9: Qui compose l'équipe technique ?

L'équipe technique est constituée de membres de l'Unité S&P de Fairtrade International et du Réseau de Producteurs (RP) de chaque région : **CLAC** pour l'Amérique latine et les Caraïbes, **FTA** pour l'Afrique et le Moyen-Orient et **NAPP** pour l'Asie et du Pacifique.

Comment remplir le formulaire 3.1.4

Q10: Comment puis-je voir tous les champs du formulaire 3.1.4 ?

Une fois que vous avez téléchargé le [formulaire 3.1.4](#), vous devez sélectionner dans la liste déroulante ou saisir les données suivantes :

- a) le pays où se trouve l'entreprise de banane,
- b) numéro FLO ID,
- c) nom de l'entreprise de banane certifiée Fairtrade,
- d) fréquence de paiement des salaires ou période de paie

Après avoir complété ces données, tous les champs à remplir seront visibles. La langue et la devise seront automatiquement définies pour le pays sélectionné. En outre, une liste de retenues/déductions et de contributions adaptées à la législation du travail du pays sera affichée.

Q11: Quelle est la période de déclaration ?

Toutes les données et informations déclarées dans le formulaire 3.1.4 doivent se rapporter à la période entre janvier et décembre de l'année précédente. Par exemple, si vous soumettez le formulaire 3.1.4 en janvier 2023, les données doivent porter sur la période entre janvier et décembre 2022.

Q12: Quelles sont les unités disponibles pour déclarer la superficie consacrée à la production de bananes ?

Par défaut, l'**hectare** apparaît comme unité de mesure. Toutefois, si vous utilisez des acres, des *tareas* ou une autre unité, ouvrez la liste déroulante et sélectionnez l'unité appropriée.

Q13: Dans quelle monnaie dois-je déclarer les données ?

Toutes les données relatives aux salaires, telles que le salaire, les déductions et les contributions, doivent être déclarées en monnaie locale. Seuls les prix reçus (par les entreprises productrices) pour les ventes de bananes doivent être déclarés en dollars américains ou en euros.

Q14: Quelles unités dois-je utiliser pour rapporter les volumes de vente de bananes ?

La productivité et les ventes de bananes doivent être rapportées en boîtes de carton standard de **18,14 kg**. Si vous commercialisez des volumes de bananes dans une boîte d'emballage ou une présentation différente, veuillez utiliser cet [outil](#) pour les convertir en caisses de 18,14 kg. Si vous avez besoin d'aide pour l'utiliser, veuillez lire la [note explicative](#).

Q15: Quel prix reçu pour les ventes de bananes dois-je déclarer ?

Veuillez calculer un prix moyen pour toute l'année d'exploitation, soit en dollars **US** par **boîte de 18,14 kg**, soit en **euros** par **boîte de 18,14 kg**.

Q16: Quel taux de change dois-je utiliser ?

Veuillez indiquer le taux de change **annuel moyen** de votre monnaie locale en dollar US ou en euro. Vous pouvez utiliser le site web [OANDA](#) comme référence.

Q17: Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?

Si vous avez des problèmes ou des questions concernant le formulaire 3.1.4, veuillez nous écrire à freshfruit314reporting@fairtrade.net et copier votre RP. L'adresse électronique correspondante sera indiquée dans le formulaire 3.1.4 après avoir sélectionné le pays où se trouve votre entreprise.

Envoi du formulaire 3.1.4

Q18: A qui dois-je envoyer le formulaire 3.1.4 rempli ?

Une fois que vous avez saisi toutes les informations demandées dans le formulaire 3.1.4, envoyez-le à l'Unité S&P à l'adresse freshfruit314reporting@fairtrade.net et copiez votre RP, comme indiqué dans le formulaire 3.1.4.

Q19: Comment traitons-nous votre formulaire 3.1.4 ?

A la réception de votre formulaire, l'Unité S&P vérifiera que tous les champs pertinents du formulaire ont été remplis.

- a) Si le formulaire est incomplet ou comporte des fautes de frappe, vous recevrez une réponse vous demandant de fournir les informations manquantes et de soumettre à nouveau le formulaire. Vous aurez jusqu'au **28 février** pour le soumettre, faute de quoi vous recevrez une non-conformité à l'exigence 3.1.4.
- b) Si le formulaire a été dûment rempli, vous recevrez une **lettre de confirmation**, indiquant qu'il a été accepté.

Q20: Quel document puis-je utiliser comme preuve de conformité à l'exigence 3.1.4 ?

Seule la **lettre de confirmation** peut être utilisée comme preuve de conformité lors d'un audit.

Partage des données

Q21: Qui a accès aux données déclarées ?

Toutes les données et informations rapportées dans le formulaire 3.1.4 sont confidentielles. Seule l'équipe technique y a accès. Les membres de l'équipe technique sont légalement liés par un accord de non-divulgence afin de protéger la confidentialité et le privé des données.

Aucun tiers (par exemple, organisations nationales du mouvement Fairtrade ou un détaillant) ne peut accéder à vos données, sauf si vous donnez expressément votre accord écrit pour les partager.

Q22: Qui a accès au rapport technique annuel ?

Seules les unités S&P et GPPP de Fairtrade International et les équipes bananes de chaque RP ont accès au rapport.

Q23: Quel est la chronologie des activités ?

Chronologie	Activités
20 janvier au 28 février	<ul style="list-style-type: none"> • Période de déclaration des données via le formulaire 3.1.4 • L'unité S&P enverra des rappels
mi-mars	<ul style="list-style-type: none"> • L'unité S&P enverra des lettres de confirmation • Compilation des formulaires acceptés et création de bases de données 3.1.4 au niveau des pays • Les bases de données 3.1.4 au niveau des pays sont partagées avec les RP respectifs
mi-mars à avril	L'équipe technique (Unité S&P et RP) examine les données et identifie les incohérences
mai	Création d'une base de données 3.1.4 finale
août	Analyse des données 3.1.4 par pays
octobre	Préparation d'un rapport technique annuel sur les chiffres du SV agrégés par pays, pour usage interne

Historique des modifications

Date de publication	Modifications
28.06.2021	La première note explicative du formulaire 3.1.4 est introduite.
18.01.2023	Restructuration de la note explicative. Des informations historiques additionnelles sont incluses. Des informations supplémentaires sont données sur le processus de déclaration des données. Des précisions sont apportées sur le statut et la qualité des données collectées dans le formulaire 3.1.4. Ajout d'un glossaire et d'une chronologie.